



Infos Express MONTINOISES FÉVRIER 2024

Le mot du maire.....

Un village où il fait bon vivre.

Chaque année, début février, le palmarès des Villes et Villages où il fait bon vivre est publié par l'association éponyme qui prend en compte près de 200 critères.

Cette année, notre commune est classée à la 8039^{ème} place sur 34808 communes au niveau national et 33^{ème} sur 539 au niveau départemental. Ce classement, nous devons en être fiers. Certes, on aimerait sans doute que le coq chante moins, que les chiens n'aboient plus, que les automobilistes soient plus respectueux de la limitation de vitesse, mais sans vouloir banaliser ces phénomènes, ces revendications sont parmi les plus courantes où que l'on habite dans le département. Il faut vivre avec, mais surtout que chacun se respecte et, échange avec son voisin s'il trouve qu'il met un coup de canif dans la réglementation. Pourquoi d'ailleurs ne pas lui proposer de le retrouver lors de notre grande fête des voisins qui se déroulera le vendredi 24 mai sur le pôle jeux au bas du village ?

Ce rendez-vous est d'ailleurs l'un des nombreux moments festifs et conviviaux qui rythmeront la vie de la commune tout au long de l'année. Le programme, établi lors de la rencontre organisée par Yves Dormoy, adjoint en charge de l'animation, avec les différents responsables d'associations sera publié dans notre prochain numéro. Chacun devrait y trouver son compte.

Voilà pourquoi Montigny-lès-Vesoul est un village où il fait bon vivre !

Le Maire, Philippe COMBROUSSE

Élections européennes.....



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES. En vue du scrutin du dimanche 9 juin 2024, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie, jusqu'au vendredi 3 mai 2024.

Transports.....

UTILISEZ LES TRANSPORTS SCOLAIRES. L'Agglomération de Vesoul rend accessible les cars de transport scolaire le matin (du lundi au vendredi), le soir (les lundi, mardi, jeudi et vendredi) et le mercredi midi aux habitants des communes de la seconde couronne.

Les habitants de Montigny-lès-Vesoul (cinq places sont réservées dans ces cars) peuvent donc emprunter les cars scolaires pour se rendre à Vesoul. La dépose s'effectuera devant un établissement scolaire.

Le ticket unitaire de **1,00€** sera disponible auprès du conducteur. Il n'est pas possible de souscrire un abonnement ou de le cumuler avec celui de Moova.

Environnement.....

COMPOSTEURS. La Communauté d'Agglomération de Vesoul distribue gratuitement des composteurs aux foyers de l'agglomération, dans la limite d'un composteur par foyer (quantité limitée).

Deux types de composteurs sont proposés :

- 400 litres recommandés pour les foyers de 3 à 5 personnes,
- 600 litres, pour les foyers de plus de 5 personnes.

Pour bénéficier de ce dispositif, un formulaire (disponible en mairie), accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, est à déposer à la Maison de l'Environnement, 2 place de la République à Vesoul.

Horaires d'ouvertures : Mercredi : 10h - 13h / 14h - 17h,

Jeudi : 9h - 13h, Vendredi : 14h - 17h.

À titre d'information, un composteur participatif est en place au « Jardin magique ».



Sports.....

FC DU LAC. Le samedi 2 mars de 10h à 15h, le Football Club du Lac (Montigny-lès-Vesoul et Vaivre-et-Montoille) organise une journée découverte pour les jeunes nés en 2017, 2016 et 2015 (filles et garçons) sur le stade Maurice Gillot de Montigny-lès-Vesoul.

Chaque licencié(e) peut bénéficier d'une aide de 20 euros de notre commune.

Informations/inscription : Tél: 06.63.78.50.26

Mail: fcdulac@yahoo.fr



Gendarmerie, 24h/24h

NUISANCES SONORES - INCIVILITES - DEMARCHEURS - VEHICULES SUSPECTS :

N'attendez pas, le lendemain ou quelques jours pour prévenir un élu.

N'hésitez pas : Ayez le réflexe d'appeler le 17. Avec un téléphone portable, suivant votre situation sur la commune, il se peut que votre interlocuteur soit le commissariat de Vesoul et doive transférer votre appel à la gendarmerie ; avec un poste fixe : pas de problème. Dans tous les cas, ne pas raccrocher et attendre que l'opérateur vous réponde. Celui-ci est entrain de traiter un appel en cours.

Pour information également, seule, la gendarmerie peut intervenir au domicile des particuliers.



Location.....

APPARTEMENT . À louer appartement communal « type T3 » de 114 m² situé dans la maison Annon. Loyer de 600 € (plus 100 € d'avance sur les frais de chauffage). Libre de suite.

S'adresser à la mairie pour plus de renseignements au 03.84.76.54.50. ou par mail : mairie-montigny2@wanadoo.fr



06.46.58.30.81

Numéro de téléphone pour pouvoir alerter rapidement
un **représentant de la commune** en cas de besoin urgent :
voirie, fuite d'eau...

ETAT-CIVIL

CARNET ROSE.

Élia est née le 16 décembre 2023 au foyer de Manon Domont et de Théo Macé, demeurant cour de l'Abbaye.

La municipalité adresse ses félicitations aux heureux parents.

Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête...

Mairie.....



MAIRIE : Le secrétariat de mairie est assuré le **lundi de 16h à 18h30**, le **mardi de 14h à 15h**, le **vendredi de 8h45 à 12h30** et sur rendez-vous. Une permanence est assurée par le maire et/ou les adjoints chaque vendredi de 18h30 à 19h30.
Tél : 03.84.76.54.50

Mail : mairie-montigny2@wanadoo.fr

Bibliothèque : La bibliothèque municipale située dans les locaux de la Maison de la Bergère est ouverte, le **mardi de 16h30 à 17h30** et le samedi **de 9h30 à 11h30** *. L'accueil est assuré par Annie Lucarz.

* Le samedi, la bibliothèque est ouverte aux jeunes qui veulent s'entraider pour faire leurs devoirs.

www.montigny-les-vesoul.eu



www.facebook.com/people/Commune-Montigny-Lès-Vesoul/